

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Gabrielle Lepage**

<https://www.cadre21.org/membres/53d4d1ff5824cddee5df7008>

Date d'obtention : 2023-09-15 14:21:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. On utilise la trousse dès qu'une victime ou un témoin nous parle d'une situation pour évaluer la situation.
2. Rencontrer d'autres témoins s'il y a lieu, question de corroborer les différentes versions.
Ne jamais regarder les photos/vidéos.
3. Si partage de documents pornographiques, contacter la police.
4. S'il y a malveillance, ne pas questionner l'instigateur du partage de photos et confisquer le cell.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que suivre un protocole est essentiel pour assurer la légalité de nos interventions.

Que les victimes ont besoin d'être rassurées et que la situation réelle est parfois plus complexe que celle décrite au début par la victime.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Intervenir auprès de l'instigateur malveillant est l'étape la plus délicate parce que cette intervention doit se faire rapidement pour que les photos cessent d'être diffusées rapidement.

Par contre, l'étape préliminaire (rencontre avec la victime) est aussi très délicate. Nous devons lui donner confiance en nous et surtout lui faire comprendre qu'elle n'a pas à avoir honte, que nous ne la jugeons pas. Sans ce lien de confiance, elle pourrait reculer et ne plus vouloir se confier aux intervenants de l'école. La grille de la trousse nous aidera à questionner de manière adéquate la victime.